

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 679

9 avril 2011

### SOMMAIRE

Acelum Sicav .....	32547	NLD Activities S.A. ....	32577
Aerium MCS S.à r.l. ....	32578	Novamil Invest S.A. ....	32549
Ageas Hybrid Financing .....	32547	Partnair Luxembourg S.A. ....	32568
Akan S.A. ....	32571	Pharma Fortune S.A. ....	32562
Alma Finance S.A. ....	32552	Pioneer Investments Global Portfolio ....	32549
Alron 2000 S.A., SPF .....	32562	Post Scriptum Holding S.A. ....	32585
Apparatur Verfahren S.A. ....	32557	Prebli S.A. ....	32589
A-TV Worldwide Marketing S.A. ....	32578	Pricourt International S.A. ....	32547
Caragana S.A., SPF .....	32548	Prospect SPF S.A. ....	32550
Carmatel SPF S.A. ....	32572	Punta S.A. ....	32567
Carmeuse Holding S.A. ....	32556	RBS Market Access .....	32584
Carpathian Properties S.à r.l. ....	32557	Rovere Sicav .....	32572
Carpathian Properties S.à r.l. ....	32562	RTL Group S.A. ....	32555
Carry European Markets .....	32546	SEB Sicav 1 .....	32570
C-Cap Invest A.G. ....	32552	SEB Sicav 2 .....	32571
Cimalux .....	32546	SEB Sicav 3 .....	32549
CLT-UFA .....	32555	Sitios S.A. ....	32590
Dannyboy S.A. ....	32556	So.Fi.Mar. International S.A. ....	32590
EGL Holding Luxembourg AG .....	32568	Soloma Fin SA .....	32590
Enerfin S.A. ....	32582	Sopalit S.A. ....	32591
Ensemble Finance S.à r.l. ....	32583	Soparsec S.A., SPF .....	32568
Gumtree S.à r.l. ....	32557	Sopor S.A. ....	32591
Hamel S.A. ....	32552	Souliyet S.A.-SPF .....	32592
Immobilière Argile S.A. ....	32567	Southgate Opportunities S.A. ....	32592
ING (L) Dynamic .....	32551	Tolomei Partenaire S.A. ....	32546
ING (L) Technix .....	32551	Trocadero Development S.A. ....	32556
Intercontinental Group for Commerce In- dustry and Finance S.A., SPF .....	32551	UBI SICAV .....	32572
Locationlux S.A. ....	32557	Unicredit (Suisse) Axion Sicav .....	32550
Market Access II .....	32582	Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF .....	32548
Market Access III .....	32584	Willow S.à r.l. ....	32562
MCI Holding SPF S.A. ....	32589		

**Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 mai 2011 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011046947/10/18.

---

**Carry European Markets, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.793.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2011 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011046951/10/19.

---

**Cimalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 7.466.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de CIMALUX S.A. sont priés d'assister le jeudi, 28 avril 2011, au siège social de la société Cimalux, L-4222 Esch-sur-Alzette à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à 11.00 heures, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société.
2. Rapport de révision.
3. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2010.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Changement d'adresse du siège social (50, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette).
8. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale auront à se conformer à l'article 13 des statuts et devront déposer leurs actions cinq jours avant la date de l'Assemblée au siège social à Esch-sur-Alzette ou auprès de la BGL BNP Paribas Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège social trois jours avant la date de l'Assemblée.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2011.

Le Conseil d'Administration

Wolfgang Bauer

Président

Référence de publication: 2011044521/27.

---

**Pricourt International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2011 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011046952/10/18.

---

**Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

The shareholders and the bondholders are hereby convened to the

**ANNUAL ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on April 29, 2011 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the report of the board of directors and of the approved statutory auditor.
2. Approval of the audited financial accounts for the year 2010 as well as decision on the appropriation of the result.
3. Discharge to the board of directors for the period elapsed.
4. Any other business, properly brought before the meeting.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2011049938/29/15.

---

**Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

As per Article 23 of the Articles of Association, all shareholders are hereby invited to the

**ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING**

on 29 April 2011 at 11.30 a.m. at the registered office of the company.

*Agenda:*

1. Submission and approval of Board of Directors' report and auditor's report
2. Approval of the annual accounts and the appropriation of profits as at 31 December 2010
3. Discharge of Board of Directors and the Auditor

4. Establishing the remuneration of Board of Directors
5. Election of Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting in 2012
6. Election of the auditor for the 2011 financial year
7. Miscellaneous

The decisions of the Ordinary General Meeting will be made by a simple majority of present, represented and voting shareholders. Shareholders who wish to participate in this General Meeting must deposit their share certificates at least 5 days before the meeting with the following office:

- Pioneer Asset Management S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented by a proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

Luxembourg, April 2011.

*Board of Directors .*

Référence de publication: 2011049826/755/26.

---

**Caragana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2011 à 08.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011049965/755/19.

---

**Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 25.651.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 2 mai 2011 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011049971/755/20.

---

**Novamil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *April 28, 2011* at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of a Director and appointment of his replacement
5. Special discharge of the resigning of a Director for the exercise of his mandate until the date of resignation
6. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011049966/795/17.

**Pioneer Investments Global Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 30.176.

Gemäß Artikel 22 und 23 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre auf den *29. April 2011* um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2010
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern
5. Neuwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl des Wirtschaftsprüfers als Prüfer für das Geschäftsjahr 2011
7. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei der folgenden Stelle hinterlegen:

- Pioneer Asset Management S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz einget.

Luxemburg, im April 2011.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011049967/755/26.

**SEB Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 146.761.

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

(the "Meeting") to be held on *29 April 2011* at 4:00 p.m. at the registered office of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor
2. Approval of the audited annual report as of 31 December 2010
3. Allotment of results

4. Discharge to all Directors in respect of carrying out their duties during the period ending on 31 December 2010
5. Election of the Board of Directors
6. Appointment of the Approved Statutory Auditor
7. Miscellaneous

*VOTING*

Resolutions will be passed without a quorum, and therefore by the simple majority of the votes cast at the Meeting.

*VOTING ARRANGEMENTS*

Shareholders who wish to attend or be represented at the Meeting shall be admitted with proof of their identity, provided they have, at least five clear days before the Meeting, announced their intention to take part at the Meeting.

Shareholders who are unable to attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 22 April 2011 at 6 p.m. (CET). Proxy forms will be sent to registered shareholders together with the convening notice. They are also available upon request at the registered office of the Company and on the website [www.sebgroup.lu](http://www.sebgroup.lu)

Shareholders are advised that the annual report is available on request and without charge from the registered office of the Company.

Luxembourg, 9 April 2011.

*THE BOARD OF DIRECTORS .*

Référence de publication: 2011049969/755/29.

---

**Prospect SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra anticipativement le 28 avril 2011 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011049968/795/15.

---

**Unicredit (Suisse) Axion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 133.350.

As per Article 23 of the Articles of Association, all shareholders are hereby invited to the

**ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING**

on 29 April 2011 at 11.30 a.m. at the registered office of the company.

*Agenda:*

1. Submission and approval of Board of Directors' report and auditor's report
2. Approval of the annual accounts and the appropriation of profits as at 31 December 2010
3. Discharge of Board of Directors and the Auditor
4. Establishing the remuneration of Board of Directors
5. Election of Board of Directors for the period until the next Annual General Meeting in 2012
6. Election of the auditor for the 2011 financial year
7. Miscellaneous

The decisions of the Ordinary General Meeting will be made by a simple majority of present, represented and voting shareholders. Shareholders who wish to participate in this General Meeting must deposit their share certificates at least 5 days before the meeting with the following office:

- Pioneer Asset Management S.A., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

On presentation of a confirmation of deposit the shareholders will then be admitted without further formalities to the General Meeting. Shareholders who cannot personally participate in the General Meeting can be represented by a

proxy, if, in addition to the confirmation of deposit, they grant a written authorisation and both are received by the company at the registered office at least 5 days before the meeting.

Luxembourg, April 2011.

Board of Directors .

Référence de publication: 2011049970/755/26.

---

**Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 14.070.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 2 mai 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011049972/755/19.

---

**ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 53.127.

**ING (L) Dynamic, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 52.519.

---

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de chaque société se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, le jeudi 28 avril 2011

pour ING (L) Technix à 14.00 heures

pour ING (L) Dynamic à 14.45 heures

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

*Le Conseil d'administration de ING (L) Technix.*

*Le Conseil d'administration de ING (L) Dynamic*

Référence de publication: 2011049973/755/26.

---

**Alma Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 95.125.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 avril 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011038755/10/18.

---

**Hamel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 38.838.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 avril 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011038756/10/19.

---

**C-Cap Invest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 98.354.

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft C-CAP INVEST A.G., eine Aktiengesellschaft mit Sitz zu L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 98.354, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 2. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 196 vom 17. Februar 2004. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 23. August 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2102 vom 10. November 2006.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Eduard von Kymmel, Verwaltungsratspräsident der C-Cap Invest AG, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Dr. Marion Rinke, Bankangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Birgit Lemmermeyer, Juristin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.



Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) um dasselbe auf zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) zu bringen durch Schaffung von zehntausend (10.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), voll eingezahlt.

2.- Zeichnung der neuen Aktien durch G & FS Capital Invest AG, Zürich, und Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Vorzugszeichnungsprivileg - Einzahlung.

3.- Einführung eines genehmigten Kapitals.

4.- Änderung von Artikel 5 der Satzung, wie folgt:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) aufgeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag auf sieben Millionen Euro (EUR 7.000.000,-) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von fünfzigtausend (50.000) neuen Aktien, deren Nennwert je einhundert Euro (EUR 100,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird zu diesen Zwecken ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch nach Genehmigung durch die jährliche Generalversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist während einer Dauer von 5 Jahren ab Veröffentlichung gegenwärtigen Protokolls im Mémorial C gültig und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird vorliegender Artikel entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Das gezeichnete Aktienkapital und das genehmigte Kapital können erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in vorstehender Satzung vorgesehen ist."

5.- Verschiedenes.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie registriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmässig gebründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) auf zwei Millionen (EUR 2.000.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zehntausend (10.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) je Aktie, mit den gleichen Rechten und Verpflichtungen wie die bestehenden Aktien.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Globefin Ltd., Tortola, eine Gesellschaft nach dem Recht der British Virgin Islands, hier vertreten durch Herrn Jens Heydel, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund privatschriftlicher Vollmacht vom 22. März 2011 verzichtet hiermit ausdrücklich auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht.

Alle neuen Aktien wurden gezeichnet durch:

G & FS Capital Invest AG, Zürich, mit Sitz in Zürich, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich, Firmennummer CH-020.3.019.785-6, hier vertreten durch Herrn Jens Heydel, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 22. März 2011, welche erklären, die zehntausend (10.000) neuen Aktien zu zeichnen und die gesamten neuen Aktien in Höhe von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) in bar einzuzahlen.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Gemäss des Berichts des Verwaltungsrates der Gesellschaft, welcher gemäss Artikel 32-3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erstellt wurde, beschliesst die Generalversammlung ein genehmigtes Kapital bis in Höhe von sieben Millionen Euro (EUR 7.000.000,-), eingeteilt in siebzigtausend (70.000) Aktien, einzuführen.

Vorbezeichneter Bericht, nachdem dieser "ne varietur" durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

#### *Dritter Beschluss*

Infolge der vorangehenden Beschlüsse beschliesst die Generalversammlung Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000,-) aufgeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag auf sieben Millionen Euro (EUR 7.000.000,-) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von fünfzigtausend (50.000) neuen Aktien, deren Nennwert je einhundert Euro (EUR 100,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird zu diesen Zwecken ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch nach Genehmigung durch die jährliche Generalversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist während einer Dauer von 5 Jahren ab Veröffentlichung gegenwärtigen Protokolls im Mémorial C gültig und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtsmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird vorliegender Artikel entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Das gezeichnete Aktienkapital und das genehmigte Kapital können erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in vorstehender Satzung vorgesehen ist."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Edouard von Kymmel, Marion Rinke, Birgit Lemmermeyer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 mars 2011. LAC / 2011 / 14689. Reçu 75.-€.

*Pr le Receveur (signé): Tom Benning*

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. April 2011.

Référence de publication: 2011046453/133.

(110052887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**RTL Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.807.

---

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 20 avril 2011, à 15.00 heures, au siège social (45 bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et des réviseurs d'entreprises agréés (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 24 des statuts, pour le 14 avril 2011 au plus tard:

- a) les propriétaires de titres nominatifs, qui désirent participer à l'assemblée générale aviseront la société de leur intention de se prévaloir de leurs titres à l'assemblée générale;
- b) les propriétaires de titres au porteur qui désirent participer à l'assemblée générale auront à effectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:
  - au Grand-Duché de Luxembourg: Dexia-B.I.L.
  - en Belgique: ING
- c) Les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société (à l'attention de Mr Edouard de Fierlant);

Les documents dont les actionnaires peuvent prendre connaissance avant l'assemblée sont consultables au siège social ou directement sur le site Internet de la société [www.rtlgroup.com](http://www.rtlgroup.com).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011040622/1433/29.

---

**CLT-UFA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

---

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 20 avril 2011, à 10.30 heures, au siège social (45 bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé sur l'exercice 2010
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations légales et statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 21 des statuts, les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres au moins cinq jours avant la réunion, soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- Deixa-B.I.L.
- Banque et Caisse d'Épargne de l'État

- BGL BNP Paribas

De même, conformément à l'article 22 des statuts, les propriétaires de titres qui souhaiteront se faire représenter à ladite Assemblée devront faire parvenir leur procuration au siège de la société (à l'attention de Mr Edouard de Fierlant) cinq jours avant la réunion.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011040623/1433/27.

---

**Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *18 avril 2011* à 9.30 heures au siège social.

*Ordre du jour unique:*

- Approbation des Résultats Financiers au 31 décembre 2010 après audition des Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011042915/322/13.

---

**Dannyboy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.906.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *21 avril 2011* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011040624/10/18.

---

**Trocadero Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 95.098.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *21 avril 2011* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011040625/10/18.

---

**Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 59.420.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 mars 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 2011 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011041597/795/18.

---

**Locationlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 151.209.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mars 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 avril 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011041610/795/18.

---

**Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.155.

**Gumtree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 110.086.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. the board of managers of Carpathian Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109155 (the Acquiring Company),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Acquiring Company dated March 24, 2011, and

2. the board of managers of Gumtree S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,000 and

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 110086 (the Company Being Acquired, and together with the Acquiring Company, the Merging Companies),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Company Being Acquired dated March 24, 2011.

**1. Merger proceedings.** The Acquiring Company holds 100% of the share capital of the Company Being Acquired.

The Acquiring Company contemplates to merge with and absorb the Company Being Acquired under the simplified procedure (the Merger) provided for by articles 278 and seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

**2. Merger method.**

**2.1 General information concerning Merging Companies**

**(a) The Acquiring Company (article 261(2) a) of the Law**

Carpathian Properties S.à r.l., as the Acquiring Company, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109155.

Carpathian Properties S.à r.l. was formed for an unlimited period on 5 July 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1238 of 19 November 2005. The articles of association of Carpathian Properties S.à r.l. have been amended for the last time on 21 September 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, then residing in Niederanven, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 2135, on 15 November 2006.

Its share capital currently stands at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) and is divided into 375 (three hundred and seventy-five) class A shares and 125 (One hundred and twenty-five) class B shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, issued and fully paid up.

The object of the Acquiring Company is the following:

" **Art. 5.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

**(b) The Company Being Acquired (art 261(2) a) of the Law**

Gumtree S.à r.l., as the Company Being Acquired, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B110086.

Gumtree S.à r.l. was formed for an unlimited period on 29 July 2005 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notary public, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 20 of 4 January 2006. The articles of association of Gumtree S.à r.l. have been amended for the last time on 16 March 2006 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 1155 of 14 June 2006.

Its share capital currently stands at EUR 15,000 (fifteen thousand euro) divided into 600 (six hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, fully issued and paid up.

The object of the Company Being Acquired is the following:

" **Art. 4.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the incorporation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations."

**2.2 Date of Merger's performance for accounting purpose (article 261 (2) e) of the Law**

The operations of the Company Being Acquired shall be treated as for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company as of 24 March 2011.

### 2.3 Rights conferred to Shareholders or Holders of securities (article 261(2) f) of the Law)

There are no rights conferred or measures proposed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares.

### 2.4 Special advantage granted to members of the board of managers/sole manager or to the auditors of the Merging Companies (article 261(2) g) of the Law)

There are no special advantages granted neither to the members of the board of managers/sole manager nor to any auditors of the Merging Companies.

### 2.5 Date of Merger's effects with regard to the Merging Companies

The Merger shall take effect as between the Merging Companies one month after the publication of the present Merger Proposal in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with article 9 of the Law (the Effective Date).

## 3. Additional note.

3.1 The effect of the Merger shall be inter alia, the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Acquiring Company in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

3.2 The Acquiring Company will proceed to the perfection formalities where required in order to give effect to the Merger and to the transfer of all assets and liabilities from the Company Being Acquired to the Acquiring Company and communicate in respect of the law provisions all necessary information to the shareholders.

3.3 The Merger will be performed in respect of the legal provision and articles of association of both Merging Companies.

3.4 All the shareholders of the Acquiring Company are entitled, at least one month before the Effective Date (the Period), to inspect at the registered office of the Acquiring Company the documents indicated in article 267 (1) a), b) and c) of the Law and can obtain a free copy of these documents on demand.

3.5 One or more shareholders of the Acquiring Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital are entitled during the Period to require that a general meeting of the shareholders of the Acquiring Company (the Meeting) be called in order to decide whether to approve the Merger.

3.6 In the absence of either the calling of a Meeting or the refusal of this Merger Proposal by a Meeting, the Merger will be binding vis-à-vis third parties on the date of publication of the notary's certificate in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) according to articles 273 (1) and 9 of the Law.

3.7 The Company Being Acquired will cease to exist and all the issued shares will be cancelled.

3.8 The Merging Companies will comply with all legal provisions concerning the statements of possible tax payments or tax resulting from the performance of the transfer of all assets and liabilities in relation with the Merger proceedings.

3.9 Discharge (quitus) is given to the board of managers of the Company Being Acquired for the performance of his mandate until the Effective Date.

3.10 The documents and books of the Company Being Acquired are to be kept at the registered office of the Acquiring Company, being 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3.11 Following the Effective Date, the Acquiring Company will take possession of all the originals of the constitutive and corrective documents as well as the books and other accounting documents, titles deed or relevant papers concerning all the company's assets, relevant papers concerning company's realized operations, the securities along with all the contracts, archives, pieces of information in relation with the elements and rights given.

The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg Trade and Company Register and published in the official gazette at least one month ahead of the taking into effect of the operation between the Merging Companies, in accordance with articles 262 and 279 (1) a) of the Law for each of the Merging Companies.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Acquiring Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 6,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French translation. In: case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. le conseil de gérance de Carpathian Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155, et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société Absorbante),

représenté par Lynn Elvinger, avocat, demeurant (professionnellement) à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante du 24 mars 2011;

2. le conseil de gérance de Gumtree S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110086 et ayant un capital social de EUR 15.000 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnées),

représenté par Lynn Elvinger, avocat, demeurant (professionnellement) à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la Société Absorbée du 24 mars 2011.

**1. Description de la fusion.** La Société Absorbante détient 100% du capital social de la Société Absorbée.

La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon les modalités de la procédure de fusion simplifiée (la Fusion) conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

**2. Modalités de la fusion.**

**2.1 Renseignements généraux concernant les Sociétés Fusionnées**

**(a) La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi**

Carpathian Properties S.à r.l., la Société Absorbante, est une société à responsabilité limitée organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155.

Carpathian Properties S.à r.l. a été constituée le 5 juillet 2005 en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant alors à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1238 le 19 novembre 2005. Les statuts de Carpathian Properties S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 septembre 2006 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le n° 2135, en date du 15 novembre 2006.

Le capital social émis de la Société Absorbante est de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales de classe A et par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toute entièrement libérées.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

" **Art. 5.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

**(b) La Société Absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi**

Gumtree S.à r.l., la Société Absorbée, est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110086.

Gumtree S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - C, N° 20 en date du 4 janvier 2006. Les statuts de Gumtree S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 mars 2006 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le n° 1155, en date du 14 juin 2006.

Le capital social émis de la Société Absorbée est de EUR 15.000 (quinze mille euros), représenté par 600 (six cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

" **Art. 4.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la constitution, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés



ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

#### 2.2 Date de considération de la Fusion d'un point de vue comptable (art. 261 (2) e) de la Loi)

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour compte de la Société Absorbante, est le 24 mars 2011.

#### 2.3 Droits conférés aux Associés ou Porteurs de titres (article 261(2) f) de la Loi)

Il n'y a pas lieu, pour la Société Absorbante, de proposer des droits ou mesures aux associés jouissant de droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales.

2.4 Avantages particuliers attribués aux membres du conseil de gérance / gérant unique ou aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnées (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux gérants / gérant unique ni aux organes de surveillance et de contrôle des comptes des Sociétés Fusionnées.

#### 2.5 Date d'effet de la Fusion entre les Sociétés Fusionnées

La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnées à la date d'émission d'un certificat établi par le notaire conformément aux articles 273 (l) de la Loi, c'est-à-dire un mois après la publication du présent Projet de Fusion dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) en vertu de l'article 9 de la Loi. (la Date d'Effet).

### 3. Mentions complémentaires.

3.1 L'effet de la fusion doit être entre autre par le transfert des tous actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante en accord avec les dispositions de l'article 274 de la Loi.

3.2 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante et communiquera toutes informations utiles à ses associés de la manière prescrite par la Loi.

3.3 La Fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux Sociétés Fusionnées.

3.4 Tous les associés de la Société Absorbante ont le droit, au moins un mois avant la Date d'Effet (la Période), de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et peuvent en obtenir une copie intégrale sur demande.

3.5 Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins cinq pour cent des parts sociales du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant la Période, la convocation d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante (l'Assemblée) appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

3.6 A défaut de convocation d'une Assemblée ou de rejet du Projet de Fusion par celle-ci, la Fusion deviendra définitive à l'égard des tiers à la date de la publication du certificat établi par le notaire dans le journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) en vertu des articles 273 (1) et 9 de la Loi.

3.7 La Société Absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales qu'elle a émises seront annulées.

3.8 Les Sociétés Fusionnées se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la Fusion, comme indiqué ci-après.

3.9 Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

3.10 Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante au 5, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg.

3.11 Suivant la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives et informations relatifs aux éléments et droits apportés.

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnées, conformément à l'article 262 et 279 a) de la Loi pour chacune des Sociétés Fusionnées.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante en raison du présent acte et sont estimés à EUR 6.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent Projet de Fusion a été établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13815. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011047101/255.

(110052465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Pharma Fortune S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.782.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinary at the registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, on *April 18<sup>th</sup>, 2011* at 15.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Statutory Elections;
2. Powers' attribution to the Members of the Board;
3. Miscellaneous.

Luxembourg, March 28<sup>th</sup>, 2011.

The board of Directors.

Référence de publication: 2011042912/15.

**Alron 2000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi *21 avril 2011* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011043980/755/18.

**Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.155.

**Willow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.531.

**MERGER PROPOSAL**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. the board of managers of Carpathian Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109155 (the Acquiring Company),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Acquiring Company dated March 24, 2011, and

2. the board of managers of Willow S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 762,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129531 (the Company Being Acquired, and together with the Acquiring Company, the Merging Companies),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Company Being Acquired dated March 24, 2011.

**1. Merger proceedings.** The Acquiring Company holds 100% of the share capital of the Company Being Acquired.

The Acquiring Company contemplates to merge with and absorb the Company Being Acquired under the simplified procedure (the Merger) provided for by articles 278 and seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

## **2. Merger method.**

### **2.1 General information concerning Merging Companies**

#### **(a) The Acquiring Company (article 261(2) a) of the Law**

Carpathian Properties S.à r.l., as the Acquiring Company, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109155.

Carpathian Properties S.à r.l. was formed for an unlimited period on 5 July 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1238 of 19 November 2005. The articles of association of Carpathian Properties S.à r.l. have been amended for the last time on 21 September 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, then residing in Niederanven, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 2135, on 15 November 2006.

Its share capital currently stands at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) and is divided into 375 (three hundred and seventy-five) class A shares and 125 (One hundred and twenty-five) class B shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, issued and fully paid up.

The object of the Acquiring Company is the following:

" **Art. 5.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

#### **(b) The Company Being Acquired (art 261(2) a) of the Law**

Willow S.à r.l., as the Company Being Acquired, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L -1882 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 129531.

Willow S.à r.l. was formed for an unlimited period on 20 June 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 1735 of 16 August 2007. The articles of association of Willow S.à r.l. have been amended for the last time on 18 September 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 2071 of 21 October 2009.

Its share capital currently stands at EUR 762,500 (seven hundred and sixty-two thousand five hundred euro) divided into 30,500 (thirty thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, fully issued and paid up.

The object of the Company Being Acquired is the following:

" **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

#### 2.2 Date of Merger's performance for accounting purpose (article 261 (2) e) of the Law)

The operations of the Company Being Acquired shall be treated as for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company as of 24 March 2011.

#### 2.3 Rights conferred to Shareholders or Holders of securities (article 261(2) f) of the Law)

There are no rights conferred or measures proposed by the Acquiring Company to shareholders having special rights and to the holders of securities other than shares.

#### 2.4 Special advantage granted to members of the board of managers/sole manager or to the auditors of the Merging Companies (article 261(2) g) of the Law)

There are no special advantages granted neither to the members of the board of managers/sole manager nor to any auditors of the Merging Companies.

#### 2.5 Date of Merger's effects with regard to the Merging Companies

The Merger shall take effect as between the Merging Companies one month after the publication of the present Merger Proposal in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) in accordance with article 9 of the Law (the Effective Date).

### 3. Additional note.

3.1 The effect of the Merger shall be inter alia, the transfer of all assets and liabilities of the Company Being Acquired to the Acquiring Company in accordance with the provisions of article 274 of the Law.

3.2 The Acquiring Company will proceed to the perfection formalities where required in order to give effect to the Merger and to the transfer of all assets and liabilities from the Company Being Acquired to the Acquiring Company and communicate in respect of the law provisions all necessary information to the shareholders.

3.3 The Merger will be performed in respect of the legal provision and articles of association of both Merging Companies.

3.4 All the shareholders of the Acquiring Company are entitled, at least one month before the Effective Date (the Period), to inspect at the registered office of the Acquiring Company the documents indicated in article 267 (1) a), b) and c) of the Law and can obtain a free copy of these documents on demand.

3.5 One or more shareholders of the Acquiring Company holding at least 5% (five per cent) of the shares in the subscribed capital are entitled during the Period to require that a general meeting of the shareholders of the Acquiring Company (the Meeting) be called in order to decide whether to approve the Merger.

3.6 In the absence of either the calling of a Meeting or the refusal of this Merger Proposal by a Meeting, the Merger will be binding vis-à-vis third parties on the date of publication of the notary's certificate in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) according to articles 273 (1) and 9 of the Law.

3.7 The Company Being Acquired will cease to exist and all the issued shares will be cancelled.

3.8 The Merging Companies will comply with all legal provisions concerning the statements of possible tax payments or tax resulting from the performance of the transfer of all assets and liabilities in relation with the Merger proceedings.

3.9 Discharge (quitus) is given to the board of managers of the Company Being Acquired for the performance of his mandate until the Effective Date.

3.10 The documents and books of the Company Being Acquired are to be kept at the registered office of the Acquiring Company, being 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3.11 Following the Effective Date, the Acquiring Company will take possession of all the originals of the constitutive and corrective documents as well as the books and other accounting documents, titles deed or relevant papers concerning all the company's assets, relevant papers concerning company's realized operations, the securities along with all the contracts, archives, pieces of information in relation with the elements and rights given.

The present Merger Proposal will be deposited with the Luxembourg Trade and Company Register and published in the official gazette at least one month ahead of the taking into effect of the operation between the Merging Companies, in accordance with articles 262 and 279 (1) a) of the Law for each of the Merging Companies.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Acquiring Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 6,000.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. le conseil de gérance de Carpathian Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155, et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société Absorbante),

représenté par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante du 24 mars 2011;

2. le conseil de gérance de Willow S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129531 et ayant un capital social de EUR 762,500 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnées),

représenté par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la Société Absorbée du 24 mars 2011.

**1. Description de la fusion.** La Société Absorbante détient 100% du capital social de la Société Absorbée.

La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon les modalités de la procédure de fusion simplifiée (la Fusion) conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

### 2. Modalités de la fusion.

#### 2.1 Renseignements généraux concernant les Sociétés Fusionnées

(a) La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi

Carpathian Properties S.à r.l., la Société Absorbante, est une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155.

Carpathian Properties S.à r.l. a été constituée le 5 juillet 2005 en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant alors à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1238 le 19 novembre 2005. Les statuts de Carpathian Properties S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 septembre 2006 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le n° 2135, en date du 15 novembre 2006.

Le capital social émis de la Société Absorbante est de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales de classe A et par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toute entièrement libérées.

L'objet social de la Société Absorbante est le suivant:

" **Art. 5.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

(b) La Société Absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi

Willow S.à r.l., la Société Absorbée, est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129531.

Willow S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - C, N° 1735 en date du 16 août 2007. Les statuts de Willow S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 septembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, sous le n° 2071, en date du 21 octobre 2009.

Le capital social émis de la Société Absorbée est de EUR 762.500 (sept-cent soixante-deux mille cinq cent euros), représenté par 30.500 (trente mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

L'objet social de la Société Absorbée est le suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

2.2 Date de considération de la Fusion d'un point de vue comptable (art. 261 (2) e) de la Loi)

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour compte de la Société Absorbante, est le 24 mars 2011.

2.3 Droits conférés aux Associés ou Porteurs de titres (article 261(2) f) de la Loi)

Il n'y a pas lieu, pour la Société Absorbante, de proposer des droits ou mesures aux associés jouissant de droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales.

2.4 Avantages particuliers attribués aux membres du conseil de gérance / gérant unique ou aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnées (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux gérants / gérant unique ni aux organes de surveillance et de contrôle des comptes des Sociétés Fusionnées.

2.5 Date d'effet de la Fusion entre les Sociétés Fusionnées

La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnées à la date d'émission d'un certificat établi par le notaire conformément aux articles 273 (l) de la Loi, c'est-à-dire un mois après la publication du présent Projet de Fusion dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association) en vertu de l'article 9 de la Loi. (la Date d'Effet).

### 3. Mentions complémentaires.

3.1 L'effet de la fusion doit être entre autre par le transfert des tous actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante en accord avec les dispositions de l'article 274 de la Loi.

3.2 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante et communiquera toutes informations utiles à ses associés de la manière prescrite par la Loi.

3.3 La Fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux Sociétés Fusionnées.

3.4 Tous les associés de la Société Absorbante ont le droit, au moins un mois avant la Date d'Effet (la Période), de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et peuvent en obtenir une copie intégrale sur demande.

3.5 Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins cinq pour cent des parts sociales du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant la Période, la convocation d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante (l'Assemblée) appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

3.6 A défaut de convocation d'une Assemblée ou de rejet du Projet de Fusion par celle-ci, la Fusion deviendra définitive à l'égard des tiers à la date de la publication du certificat établi par le notaire dans le journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) en vertu des articles 273 (1) et 9 de la Loi.

3.7 La Société Absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales qu'elle a émises seront annulées.

3.8 Les Sociétés Fusionnées se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la Fusion, comme indiqué ci-après.

3.9 Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

3.10 Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante au 5, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg.

3.11 Suivant la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives et informations relatifs aux éléments et droits apportés.

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnées, conformément à l'article 262 et 279 a) de la Loi pour chacune des Sociétés Fusionnées.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante en raison du présent acte et sont estimés à EUR 6.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le présent Projet de Fusion a été établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. ELVINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13816. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2011047100/258.

(110052418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 avril 2011* à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044504/795/15.

---

**Punta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *20 avril 2011* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044505/795/15.

---

**Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 21 avril 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011043992/755/18.

---

**Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2011 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044516/795/15.

---

**EGL Holding Luxembourg AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

Im Jahre zweitausendelf, am neunundzwanzigsten März,

vor dem unterzeichneten Notars Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

**IST ERSCHIENEN:**

EGL Holding Luxembourg AG, eine société anonyme mit Gesellschaftssitz in L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.420 (nachfolgend die "Aufnehmende Gesellschaft"), gegründet gemäß notarieller Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, vom 21. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1302, Seite 62488 am 20. Dezember 2004, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde, zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 16. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 377, Seite 18081 am 20. Februar 2010,

vertreten durch Herrn Alexander Olliges, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Vertreter des Verwaltungsrates der Aufnehmenden Gesellschaft aufgrund einer Vollmacht, die ihm durch einen Beschluss des Verwaltungsrates der Aufnehmenden Gesellschaft vom 28. Januar 2011 erteilt wurde.

Ein Auszug des Protokolls der Verwaltungsratssitzung wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit dieser zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Person, handelnd wie vorbenannt, hat den unterzeichneten Notar gebeten, die folgenden Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden:



- in Übereinstimmung mit dem gemeinsamen Verschmelzungsplan, aufgenommen in notarieller Form durch den unterzeichneten Notar am 7. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 386, Seite 18503 vom 26. Februar 2011, haben die Aufnehmende Gesellschaft als aufnehmende Gesellschaft, und EGL Renewable Luxembourg AG, eine société anonyme mit Gesellschaftssitz in 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 134.989 und gegründet durch Urkunde von Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 11. Dezember 2007, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 246, Seite 11797 vom 30. Januar 2008 veröffentlicht wurde und deren Satzung mehrmals abgeändert wurde, zuletzt durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Oktober 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2263, Seite 108620 vom 19. November 2009, als absorbierte Gesellschaft (die "Absorbierte Gesellschaft") vorgeschlagen, nach dem vereinfachten Verschmelzungsverfahren gemäß Artikel 278 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geltenden Fassung (das „Gesetz von 1915“) zu verschmelzen.

1) Kein Gesellschafter hat während einer Zeit eines (1) Monats nach der Veröffentlichung des gemeinsamen Verschmelzungsplans im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, verlangt, dass eine außerordentliche Generalversammlung einberufen wird, um über die Zustimmung zur Verschmelzung zu entscheiden und die Bedingungen des Artikels 279 des Gesetzes von 1915 wurden somit erfüllt;

2) Die Verschmelzung wurde zwischen den verschmelzenden Gesellschaften wirksam und hat ipso iure gemäß Artikel 274 des Gesetzes von 1915 die Übertragung aller Aktiva und Passiva der Absorbierten Gesellschaft an die Aufnehmende Gesellschaft im Wege der Gesamtrechtsnachfolge geführt.

3) In Folge der Verschmelzung wurde die Absorbierte Gesellschaft ohne Liquidation aufgelöst, ihre Aktien wurden annulliert und ihre Bücher und Unterlagen werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz der Aufnehmenden Gesellschaft, 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg aufbewahrt.

4) Die Verschmelzung wird Dritten gegenüber am Tag der Veröffentlichung dieser Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations wirksam.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst wurde, der eine englische Übersetzung folgt; auf Verlangen der erschienenen Partei geht im Falle von Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung vor.

Worauffin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem die Urkunde dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnort bekannten erschienenen Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieser Vertreter vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

#### **Es folgt die englische Übersetzung des vorangehenden Textes.**

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of March,  
before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

#### **THERE APPEARED:**

EGL Holding Luxembourg AG, a société anonyme having its registered office at 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 103.420 (hereinafter referred to as the "Acquiring Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, on 21 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1302, p. 62488 on 20 December 2004, the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 377, p. 18081 on 20 February 2010,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, acting as representative of the Acquiring Company by virtue of a proxy granted pursuant to a resolution of the board of directors of the Acquiring Company adopted on 28 January 2011;

An excerpt of the minutes of the meeting of the board of directors, after having been signed ne varietur by the appearing person and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in the hereabove capacity, requests the notary to record the following statements and declarations:

- In accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a deed of the undersigned notary on 7 February 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 386, p. 18503 on 26 February 2011, the Acquiring Company as the acquiring company and EGL Renewable Luxembourg A.G., a société anonyme, with its registered office at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 134.989 and incorporated by a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster on 11 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number

246, p. 11797, on 30 January 2008 and whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed on 20 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2263, p. 108620 on 19 November 2009, as absorbed company (the "Absorbed Company"), proposed to merge in accordance with the procedure of a simplified merger by absorption provided for under articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

1) No shareholder required during the period of one (1) month following the publication of the joint merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Acquiring Company, to be convened in order to resolve on the approval of the merger and that the conditions of article 279 of the Law are thus complied with.

2) The merger became effective between the merging companies and in accordance with article 274 of the Law, entailed ipso jure the universal transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Acquiring Company.

3) As a result of the merger, the Absorbed Company has been dissolved without liquidation, the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and documents of the Absorbed Company are kept during the legally required period (five (5) years) at the registered office of the Acquiring Company: 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) The merger shall become effective vis-à-vis third parties on the date of publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version; at the request of the same appearing persons and in case of any inconsistency between the English and the German text, the German text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by their surname, first name and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Gezeichnet: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 31. März 2011. Relation: EAC/2011/4366. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.-EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Hinterlegung beim Handels-und Firmenregister in Luxemburg.

Beles, den 01 AVR. 2011.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2011047122/113.

(110052565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**SEB Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 35.166.

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

To be held on 20 April 2011 at 11:00 a.m. at the registered office of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor
2. Approval of the audited annual report as of 31 December 2010
3. Allotment of results
4. Discharge to all Directors in respect of carrying out their duties during the period ending on 31 December 2010
5. Election of the Board of Directors
6. Appointment of the Approved Statutory Auditor
7. Miscellaneous

**VOTING**

Resolutions will be passed without a quorum, and therefore by the simple majority of the votes cast at the Meeting.

**VOTING ARRANGEMENTS**

Shareholders who wish to attend or be represented at the Meeting shall be admitted with proof of their identity, provided they have, at least five clear days before the Meeting, announced their intention to take part at the Meeting.

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 15 April 2011 at 6 p.m. (CET). Proxy forms will be

sent to registered shareholders together with the convening notice. They are also available upon request at the registered office of the Company and on the website [www.sebgroup.lu](http://www.sebgroup.lu)

Shareholders are advised that the annual report is available on request and without charge from the registered office of the Company.

Luxembourg, 31 March 2011.

THE BOARD OF DIRECTORS .

Référence de publication: 2011044507/755/29.

---

**Akan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.967.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *20 avril 2011* à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044510/795/17.

---

**SEB Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

(the "Meeting") to be held on *18 April 2011* at 3:00 p.m. at the registered office of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and the Approved Statutory Auditor
2. Approval of the audited annual report as of 31 December 2010
3. Allotment of results
4. Discharge to all Directors in respect of carrying out their duties during the period ending on 31 December 2010
5. Election of the Board of Directors
6. Appointment of the Approved Statutory Auditor
7. Miscellaneous

*Voting*

Resolutions will be passed without a quorum, and therefore by the simple majority of the votes cast at the Meeting.

*Voting arrangements*

Shareholders who wish to attend or be represented at the Meeting shall be admitted with proof of their identity, provided they have, at least five clear days before the Meeting, announced their intention to take part at the Meeting.

Shareholders who are unable to attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 13 April 2011 at 6 p.m. (CET). Proxy forms will be sent to registered shareholders together with the convening notice. They are also available upon request at the registered office of the Company and on the website [www.sebgroup.lu](http://www.sebgroup.lu)

Shareholders are advised that the annual report is available on request and without charge from the registered office of the Company.

Luxembourg, 31 March 2011

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011044511/755/29.

---

**Carmatel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *19 avril 2011* à 9:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044513/795/16.

**UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *18 April 2011* at 10.30 am for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2010;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Holders of registered shares will receive by mail, at their address, a copy of this convening notice together with the relevant form for requesting the Attendance Form or giving proxy and voting instructions (if any).

Holders of bearer shares, in order to attend the Meeting, will have to deposit their shares five banking working days before the Meeting to:

- a) Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (acting on behalf of the Registrar and Transfer Agent of the SICAV: RBC Dexia Investor Services Bank S.A.), or
- b) RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Via Vittor Pisani, 26, I-20124 Milano (acting as paying agent of the SICAV in Italy).

The latest annual report shall be available at the registered office of the Company and shall on request be supplied to shareholders free of charge.

*THE BOARD OF DIRECTORS.*

Référence de publication: 2011045151/755/31.

**Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.972.

L'an deux mille dix, le premier juillet,

Pardevant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "ROVERE SICAV" (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître

Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2009 et publiée au Mémorial C en date du 20 mars 2009 N° 609, ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 6, Boulevard Joseph II.

Inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N° 144.972.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Gabriele Sprocati, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 6, Boulevard Joseph II.

Le président de l'assemblée élit comme secrétaire Madame Barbara Alfano, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 6, Boulevard Joseph II.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Andrea Prencipe, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 6, Boulevard Joseph II.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé par les comparants et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Une première Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est tenue le 20 mai 2010, pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Aucune action sur les 6.502.241 actions de la société en circulation à cette date n'ayant été représentée à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et il a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour;

II.- La présente assemblée générale a été dûment convoquée par lettres missives adressées aux actionnaires ainsi que des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 1113 du 28 mai 2010 et N° 1231 du 14 juin 2010, au Wort et au Tageblatt respectivement du 28 mai 2010 et du 14 juin 2010;

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée; Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte;

IV.- Il résulte de ladite liste de présence que sur six millions cinq cent trente quatre mille sept cent quatre-vingt-sept (6.534.787) actions représentant la totalité du capital social, deux mille quatre (2.004) actions, sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessous reproduit.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 7. Actions.** "Les actions de chaque Compartiment seront émises sous forme d'actions nominatives uniquement.

A moins qu'un actionnaire en fasse spécifiquement la demande, la Société n'émettra pas de certificat d'actions et chaque actionnaire recevra à la place une confirmation de sa détention d'actions telle qu'inscrite au registre des actionnaires de la Société. Si un actionnaire souhaite obtenir des certificats d'actions, les coûts en résultant pourront être mis à sa charge.

Tout certificat d'action sera signé par deux administrateurs de la Société.

Si des certificats d'actions ont été émis et qu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la discrétion de la Société que son certificat a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire tous frais d'un duplicata ou d'un nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses raisonnablement encourues par la Société du fait de cette émission et de l'enregistrement consécutif ou de l'annulation du certificat d'actions original.

Les actions sont émises sans mention de valeur nominale et doivent être entièrement libérées.

Les actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires (le "Registre") tenu à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit désigné par le Conseil d'Administration, par ce dernier ou par une ou plusieurs personnes désignées dans ce but par la Société.

Le registre des actionnaires contient le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou le domicile élu, le nombre d'actions ainsi que le nom de la classe et du compartiment, le montant libéré pour chaque action ainsi que ses informations bancaires. A défaut d'information contraire, la Société considérera les informations contenues dans le Registre comme justes et à jour et en particulier utilisera l'adresse qui y est mentionnée pour correspondre avec l'actionnaire et les

informations bancaires pour effectuer les paiements. Il n'existe aucune restriction quant au nombre d'actions qui peuvent être émises.

Les droits attachés aux actions sont ceux prévus par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et ses Lois modificatives dans la mesure où cette Loi n'a pas été remplacée par la Loi de 2002. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur valeur, et quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, ont un droit de vote égal.

Les actions nominatives peuvent, sous réserve de l'accord de la Société, être transmises, au moyen de la remise à la Société d'une déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, qui devront établir les pouvoirs requis. A réception de ces documents jugés satisfaisants par le Conseil d'Administration, les transferts seront enregistrés au registre des actionnaires.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actionnaires.

Si un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée se trouver au Siège Social de la Société ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire en question. Les actionnaires pourront à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son Siège Social ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci.

Les actions peuvent être détenues conjointement; la Société ne reconnaîtra cependant qu'une seule personne ayant le droit d'exercer les droits relatifs à chacune des actions de la Société. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, la Société peut suspendre l'exercice des droits attachés à l'action détenue conjointement jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Si le paiement fait par un actionnaire a pour conséquence l'existence de fractions d'actions, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre de telles fractions d'actions qui, dans ce cas, seront inscrites dans le registre des Actionnaires. Ces fractions d'actions ne sont pas autorisées à voter mais peuvent, dans la mesure où la Société le permet, participer en proportion au dividende ou à toute autre distribution.";

2.- Modification de l'article 11 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 11. Emission, Rachat et Conversion des actions.** "Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment, des actions additionnelles entièrement libérées au prix de la valeur nette d'inventaire respective par action de la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné, tel que déterminé conformément à l'article 9 des présents statuts, plus les éventuels frais de souscription déterminés par les documents de vente. Sous peine de nullité, le montant de la souscription doit être entièrement libéré.

L'argent correspondant au prix ainsi déterminé devra être parvenu à la Société au plus tard dans les trois jours qui suivent le Jour d'Evaluation correspondant.

Les actions émises ont les mêmes droits que les actions existantes à la date de l'émission.

Le Conseil d'Administration peut émettre à tout moment, des actions additionnelles entièrement libérées contre des espèces ou, suite à la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société et sous réserve des conditions de la loi et conformément à la politique d'investissement et aux restrictions mentionnées dans les documents de ventes des actions de la Société, contre une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, réduire ou refuser d'accepter tout bulletin de souscription pour les actions et peut, périodiquement, déterminer des montants minimum de détention ou de souscription d'actions de toute classe d'actions ou de tout Compartiment à un nombre ou une valeur lui semblant adéquats.

Lors de l'émission de nouvelles actions, aucun droit préférentiel de souscription ne sera donné aux actionnaires existants.

Tout actionnaire est en droit de faire une demande à la Société pour le rachat de tout ou partie de ses actions. Le prix de rachat doit normalement être payé endéans les 5 (cinq) jours ouvrables bancaires luxembourgeois suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire des avoirs est fixée et sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions telle que déterminée conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus, diminué d'une éventuelle commission de rachat comme fixée dans les documents de vente de la Société.

Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire au Siège Social de la Société à Luxembourg ou à une autre Société dûment autorisée par la Société pour le rachat des actions, et accompagnée, le cas échéant, du ou des certificats délivrés en bonne et due forme.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe d'action ou un Compartiment en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider que cette demande doit être traitée comme une demande de rachat de toutes ses actions relevant de ce Compartiment ou de cette classe d'actions.

En outre, si lors d'un Jour d'Evaluation déterminé, les demandes de rachat et les demandes de conversion au sens du présent article dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions ou un Compartiment déterminé, le Conseil d'Administration peut décider que tout

ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion sera reportée pour une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard au meilleur intérêt de la Société.

Ces demandes de rachat ou de conversion, lors du prochain Jour d'Évaluation suivant cette période, seront traitées prioritairement aux demandes introduites postérieurement, et dans l'ordre de réception initial des demandes par l'Agent de Registre et de Transfert.

Sous réserve de toute loi applicable et de la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, le Conseil d'Administration peut également, à sa discrétion, payer le prix de rachat à l'actionnaire concerné au moyen d'une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés du Compartiment en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration exercera cette discrétion uniquement si: (i) elle est approuvée par l'actionnaire concerné; et (ii) si le transfert n'affecte pas défavorablement la valeur des actions du Compartiment détenues par tout autre personne. Les actions rachetées par la Société seront annulées.

A moins qu'il en soit décidé autrement dans les documents de ventes des actions de la Société par le Conseil d'Administration pour certains Compartiments ou classes d'actions, tout actionnaire a le droit de demander la conversion des actions qu'il détient dans une classe au sein d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment. Les actions d'une classe seront converties en actions d'une autre classe sur base des valeurs nettes d'inventaire par action des différentes classes, calculées de la manière stipulée dans l'article 9 des présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut établir les restrictions qu'il estime nécessaires quant à la fréquence de conversions, il peut assujettir les conversions au paiement des coûts raisonnables dont les montants seront déterminés par celui-ci.

Les bulletins de souscription des actions et les demandes de rachat ou de conversion doivent être reçus au Siège Social de la Société ou aux bureaux des établissements désignés à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer la tâche d'accepter les demandes de souscriptions, rachat et conversion, et de faire ou recevoir les paiements relatifs à ces transactions, à toute personne dûment autorisée.

Aucune demande de souscription, rachat, conversion ne sera traitée lors d'une période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire est suspendue."

### 3.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de permettre à la Société d'émettre, le cas échéant, des certificats représentatifs d'actions et à cet effet, décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 7. Actions.** "Les actions de chaque Compartiment seront émises sous forme d'actions nominatives uniquement.

A moins qu'un actionnaire en fasse spécifiquement la demande, la Société n'émettra pas de certificat d'actions et chaque actionnaire recevra à la place une confirmation de sa détention d'actions telle qu'inscrite au registre des actionnaires de la Société. Si un actionnaire souhaite obtenir des certificats d'actions, les coûts en résultant pourront être mis à sa charge.

Tout certificat d'action sera signé par deux administrateurs de la Société.

Si des certificats d'actions ont été émis et qu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la discrétion de la Société que son certificat a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire tous frais d'un duplicata ou d'un nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses raisonnablement encourues par la Société du fait de cette émission et de l'enregistrement consécutif ou de l'annulation du certificat d'actions original.

Les actions sont émises sans mention de valeur nominale et doivent être entièrement libérées.

Les actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires (le "Registre") tenu à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit désigné par le Conseil d'Administration, par ce dernier ou par une ou plusieurs personnes désignées dans ce but par la Société.

Le registre des actionnaires contient le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou le domicile élu, le nombre d'actions ainsi que le nom de la classe et du compartiment, le montant libéré pour chaque action ainsi que ses informations bancaires. A défaut d'information contraire, la Société considérera les informations contenues dans le Registre comme justes et à jour et en particulier utilisera l'adresse qui y est mentionnée pour correspondre avec l'actionnaire et les informations bancaires pour effectuer les paiements. Il n'existe aucune restriction quant au nombre d'actions qui peuvent être émises.

Les droits attachés aux actions sont ceux prévus par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et ses Lois modificatives dans la mesure où cette Loi n'a pas été remplacée par la Loi de 2002. Toutes les

actions de la Société, quelle que soit leur valeur, et quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, ont un droit de vote égal.

Les actions nominatives peuvent, sous réserve de l'accord de la Société, être transmises, au moyen de la remise à la Société d'une déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, qui devront établir les pouvoirs requis. A réception de ces documents jugés satisfaisants par le Conseil d'Administration, les transferts seront enregistrés au registre des actionnaires.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actionnaires.

Si un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée se trouver au Siège Social de la Société ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire en question. Les actionnaires pourront à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son Siège Social ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci.

Les actions peuvent être détenues conjointement; la Société ne reconnaîtra cependant qu'une seule personne ayant le droit d'exercer les droits relatifs à chacune des actions de la Société. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, la Société peut suspendre l'exercice des droits attachés à l'action détenue conjointement jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Si le paiement fait par un actionnaire a pour conséquence l'existence de fractions d'actions, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre de telles fractions d'actions qui, dans ce cas, seront inscrites dans le registre des Actionnaires. Ces fractions d'actions ne sont pas autorisées à voter mais peuvent, dans la mesure où la Société le permet, participer en proportion au dividende ou à toute autre distribution."

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution prise ci-avant, l'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 11. Emission, Rachat et Conversion des actions.** "Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment, des actions additionnelles entièrement libérées au prix de la valeur nette d'inventaire respective par action de la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné, tel que déterminé conformément à l'article 9 des présents statuts, plus les éventuels frais de souscription déterminés par les documents de vente. Sous peine de nullité, le montant de la souscription doit être entièrement libéré.

L'argent correspondant au prix ainsi déterminé devra être parvenu à la Société au plus tard dans les trois jours qui suivent le Jour d'Evaluation correspondant.

Les actions émises ont les mêmes droits que les actions existantes à la date de l'émission.

Le Conseil d'Administration peut émettre à tout moment, des actions additionnelles entièrement libérées contre des espèces ou, suite à la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société et sous réserve des conditions de la loi et conformément à la politique d'investissement et aux restrictions mentionnées dans les documents de ventes des actions de la Société, contre une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, réduire ou refuser d'accepter tout bulletin de souscription pour les actions et peut, périodiquement, déterminer des montants minimum de détention ou de souscription d'actions de toute classe d'actions ou de tout Compartiment à un nombre ou une valeur lui semblant adéquats.

Lors de l'émission de nouvelles actions, aucun droit préférentiel de souscription ne sera donné aux actionnaires existants.

Tout actionnaire est en droit de faire une demande à la Société pour le rachat de tout ou partie de ses actions. Le prix de rachat doit normalement être payé endéans les 5 (cinq) jours ouvrables bancaires luxembourgeois suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire des avoirs est fixée et sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions telle que déterminée conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus, diminué d'une éventuelle commission de rachat comme fixée dans les documents de vente de la Société.

Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire au Siège Social de la Société à Luxembourg ou à une autre Société dûment autorisée par la Société pour le rachat des actions, et accompagnée, le cas échéant, du ou des certificats délivrés en bonne et due forme.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe d'action ou un Compartiment en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider que cette demande doit être traitée comme une demande de rachat de toutes ses actions relevant de ce Compartiment ou de cette classe d'actions.

En outre, si lors d'un Jour d'Evaluation déterminé, les demandes de rachat et les demandes de conversion au sens du présent article dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions ou un Compartiment déterminé, le Conseil d'Administration peut décider que tout



ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion sera reportée pour une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard au meilleur intérêt de la Société.

Ces demandes de rachat ou de conversion, lors du prochain Jour d'Évaluation suivant cette période, seront traitées prioritairement aux demandes introduites postérieurement, et dans l'ordre de réception initial des demandes par l'Agent de Registre et de Transfert.

Sous réserve de toute loi applicable et de la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, le Conseil d'Administration peut également, à sa discrétion, payer le prix de rachat à l'actionnaire concerné au moyen d'une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés du Compartiment en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration exercera cette discrétion uniquement si: (i) elle est approuvée par l'actionnaire concerné; et (ii) si le transfert n'affecte pas défavorablement la valeur des actions du Compartiment détenues par tout autre personne. Les actions rachetées par la Société seront annulées.

A moins qu'il en soit décidé autrement dans les documents de ventes des actions de la Société par le Conseil d'Administration pour certains Compartiments ou classes d'actions, tout actionnaire a le droit de demander la conversion des actions qu'il détient dans une classe au sein d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment. Les actions d'une classe seront converties en actions d'une autre classe sur base des valeurs nettes d'inventaire par action des différentes classes, calculées de la manière stipulée dans l'article 9 des présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut établir les restrictions qu'il estime nécessaires quant à la fréquence de conversions, il peut assujettir les conversions au paiement des coûts raisonnables dont les montants seront déterminés par celui-ci.

Les bulletins de souscription des actions et les demandes de rachat ou de conversion doivent être reçus au Siège Social de la Société ou aux bureaux des établissements désignés à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer la tâche d'accepter les demandes de souscriptions, rachat et conversion, et de faire ou recevoir les paiements relatifs à ces transactions, à toute personne dûment autorisée.

Aucune demande de souscription, rachat, conversion ne sera traitée lors d'une période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire est suspendue."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille deux cents Euros (1.200.EUR).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu en une langue connue des comparants, connus du notaire par ses prénoms, noms, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous notaire, le présent acte en original.

Signé: G. SPROCATI, B. ALFANO, A. PRENCIPE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30055. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2011047528/276.

(110053521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

#### **NLD Activities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 19 avril 2011 à 8:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044517/795/15.

---

**A-TV Worldwide Marketing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.996.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *18 avril 2011* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044519/795/16.

**Aerium MCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.913.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM IV PROPERTIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.717 (the "Sole Shareholder"), here represented by Geoffroy T'Serstevens, lawyer, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to enact the following:

- AERIUM IV PROPERTIES, S. à r.l., prenamed is the sole current sole shareholder of AERIUM MCS S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on March 1<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1121 of June 9, 2006, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg section B number 114.913 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended the last time by virtue of a deed of the same notary, on January 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 759 of May 2, 2007;

- that the Company's share capital is currently set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

- that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-five Euros (EUR 25) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525.-) by the issuance of one (1) new share having a par value of twenty-five Euros (EUR 25).

2. Subscription and payment by the Company' Sole Shareholder of the new share and a share premium of an amount of eight millions four hundred and sixty six thousand nine hundred and twenty-eight euros (EUR 8,466,928.-) by contribution in kind consisting in all the shares in the capital of the following companies:

- Pixis SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 and registered with the Paris Trade Registry under number 481956 373 with a share capital of two thousand euros (EUR 2,000.-) divided into two hundred (200) shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each ("Pixis");

- Amadeus SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 and registered with the Paris Trade Registry under number 480549880 with a share capital of two thousand euros (EUR 2,000.-) divided into two hundred (200) shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each ("Amadeus");

- Centaurus SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 and registered with the Paris Trade Registry under number 481482941 with a share capital of two thousand euros (EUR 2,000.-) divided into two hundred (200) shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (“Centaurus”);

- Cygnus SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 and registered with the Paris Trade Registry under number 481601672 with a share capital of two thousand euros (EUR 2,000.-) divided into two hundred (200) shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (“Cygnus”);

- Karnak Participations SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 and registered with the Paris Trade Registry under number 498647031 with a share capital of two thousand euros (EUR 2,000.-) divided into two hundred (200) shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (“Karnak”); and

- Aerium IV France SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 and registered with the Paris Trade Registry under number 502573199 with a share capital of two thousand euros (EUR 2,000.-) divided into two hundred (200) shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each each (“Aerium IV”) (all together, the “French Companies”).

3. Amendment of article 6 §1 of the Company’s articles of Incorporation in order to reflect such increase of capital.

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

*First resolution:*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of twenty five Euro (EUR 25.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 12,525.-), by the issuance of one (1) new share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

*Second resolution:*

The Sole Shareholder, declares to subscribe to the new share having the same rights and obligations as the existing shares, to have it fully paid up and to pay a total share premium amounting to eight millions four hundred and sixty six thousand nine hundred and twenty-eight euros (EUR 8,466,928.-) by a contribution in kind consisting in all the shares held in the share capital of the French Companies.

*Description of the contribution in kind:*

The Sole Shareholder contributes to the Company all the shares held in the French Companies (the “Shares”). This contribution being evaluated at:

- ninety-nine thousand seventy-eight euros (EUR 99,078.-) for Pixis;
- one million seven hundred and nineteen thousand eight hundred fifty-seven euros (EUR 1,719,857.-) for Amadeus;
- two millions five hundred and sixty four thousand seven hundred eighteen euros (EUR 2,564,718.-) for Centaurus;
- four millions twenty thousand three hundred and twenty one euros (EUR 4,020,321.-) for Cygnus;
- fifty two thousand seven hundred and twelve euros (EUR 52,712.-) for Karnak; and
- ten thousand two hundred and sixty seven euros (EUR 10,267.-) for Aerium IV.

The global contribution of all the Shares in the French Companies is valued at eight millions four hundred and sixty six thousand nine hundred and fifty three Euros (EUR 8,466,953.-). The Shares represent 100% in the share capital of the French Companies.

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the ownership and the value of such Shares has been given to the undersigned notary by recent copies of the updated articles of incorporation of the French Companies, their recent balance sheets and a declaration issued by the managers of the French Companies attesting the current number of Shares, their ownership, and their true valuation.

*Effective implementation of the contribution:*

The Sole Shareholder here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such Shares and possessing the power to dispose of such Shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such Shares be transferred to him. The Shares are free from any pledge, charge or other security.
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in France, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend § 1 of article 6 of the Company's Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6. § 1.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525.-), represented by five hundred and one (501) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 5,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française (french version):**

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM IV PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 104.717 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Geoffroy T'Serstevens, juriste, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- AERIUM IV PROPERTIES, S.à r.l., précitée est le seul associé actuel de AERIUM MCS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.913 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven en date du premier mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1121 en date du 9 juin 2006 et modifié par acte du notaire instrumentant en date du 30 janvier 2007, publié au the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 759 le 2 mai 2007

- que le capital social de la Société est actuellement fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

- que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Souscription et paiement par l'Associé Unique de la nouvelle part sociale et d'une prime d'émission d'un montant huit millions quatre cent soixante six mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 8.466.928,-) par apport en nature consistant en l'intégralité des parts sociales des sociétés suivantes:

- Pixis SARL, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 et enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 481956 373, ayant un capital social de deux mille euros (EUR 2.000.-) divisé en 200 parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune («Pixis»);

- Amadeus SARL, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 et enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 480549880 ayant un capital social de deux mille euros (EUR 2.000.-) divisé en 200 parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune («Amadeus»);

- Centaurus SARL, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 et enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 481482941, ayant un capital social

de deux mille euros (EUR 2.000.-) divisé en 200 parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.)- chacune («Centaurus»);

- Cygnus SARL, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 et enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 481601672, ayant un capital social de deux mille euros (EUR 2.000.-) divisé en 200 parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.)- chacune («Cygnus»);

- Karnak Participations SARL, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 20, rue Léonard de Vinci, F-75116 et enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 498647031, ayant un capital social de deux mille euros (EUR 2.000.-) divisé en 200 parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.)- chacune («Karnak»); et

- Aerium IV France SARL, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 20, rue Léonard de Vinci, F75116 et enregistrée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 502573199, ayant un capital social de deux mille euros (EUR 2.000.-) divisé en 200 parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.)- chacune («Aerium IV») (ensemble, les "Sociétés Françaises").

### 3. Modification afférente de l'article 6.1. des statuts de la Société.

Ensuite l'Associé Unique a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à douze mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 12.525.-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de souscrire à la nouvelle part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, de la libérer entièrement assortie d'une prime d'émission de huit millions quatre cent soixante six mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 8.466.928.-) le tout intégralement par l'apport réalisé en nature des parts sociales des Sociétés Françaises.

#### *Description de l'apport en nature*

L'Associé Unique apporte à la Société toutes les parts sociales qu'il détient dans les Société Françaises (les «Parts»). Cet apport est évalué à:

- quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-dix-huit euros (EUR 99.078.-) pour Pixis;
- un million sept cent dix-neuf mille huit cent cinquante-sept euros (EUR 1.719.857.-) pour Amadeus;
- deux millions cinq cent soixante-quatre mille sept cent dix-huit euros (EUR 2.564.718.-) pour Centaurus;
- quatre millions vingt mille trois cent vingt-et-un euros (EUR 4.020.321.-) pour Cygnus;
- cinquante-deux mille sept cent douze euros (EUR 52.712.-) pour Karnak; et
- dix mille deux cent soixante sept euros (EUR 10.267.-) pour Aerium IV.

L'apport global de toutes les Parts dans les Sociétés Françaises est évalué à huit millions quatre cent soixante six mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 8.466.953.-). Les Parts représentent 100% du capital social des Sociétés Françaises.

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur des Parts a été donnée au notaire instrumentant par la copie récente des statuts mis à jour des Sociétés Françaises, leurs bilans récents ainsi qu'une déclaration émise par les gérants des Sociétés Françaises attestant le nombre actuel de Parts, leurs détentions et leurs valeurs réelles.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

L'Associé Unique ici représenté comme précité, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts et possède les pouvoirs d'en disposer. Les Parts étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir un ou plusieurs Parts. Les Parts sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge.
- toutes les formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts de la Société en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (12.525,- EUR), divisé en cinq cent une (501) parts sociales de vingt- cinq Euros (25,- EUR) chacune."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 5.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante es qualité qu'il agit, celui-ci a avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: Geoffroy T'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57478. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009037/217.

(110010677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**Enerfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *19 avril 2011* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011044520/506/16.

**Market Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.800.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of MARKET ACCESS II (the "Fund") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on *April 18, 2011* at 4.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To review the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors in connection with the financial statements for the year ended December 31, 2010.
2. To approve the Statement of Net Assets and the financial statements for the year ended December 31, 2010 and to approve the allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 2010.
4. To renew the terms of office of the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To renew the appointment of the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. To appoint Mr. Freddy Brausch as new director of the Fund following Ms. Francine Keiser's resignation.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting and voting.

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the annual general meeting in person are requested to block their shares at the depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the annual general meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011045171/755/28.

---

**Ensemble Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.678.

L'an deux mille dix, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Patrick NAHON-FAUCHIER, demeurant à 10 Ilchester Place, London W14 8AA, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 21 décembre 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement ce qui suit:

Le comparant est l'unique associé de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée ENSEMBLE FINANCE S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (ci-après «la Société»).

La Société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 365 du 18 février 2010. Elle est immatriculée auprès du RCS de Luxembourg à la section B sous le numéro 150678.

Ses statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'associé unique, seul propriétaire des 210.000 (deux cent dix mille) parts sociales constituant le capital de la Société, a décidé:

1) D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) pour le porter à EUR 3.300.000 (trois millions trois cent mille euros), par l'émission de 120.000 (cent vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

2) De souscrire l'intégralité des 120.000 (cent vingt mille) parts émises.

3) De les libérer intégralement en nature par la conversion en capital de la somme de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) actuellement portée en compte courant d'associé sur les livres de la Société.

4) De modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 3.300.000 (trois millions trois cent mille euros) représenté par 330.000 (trois cent trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de l'existence de la créance de l'associé unique à l'égard de la Société en vertu d'un compte courant a été donnée au notaire instrumentant par la présentation des documents afférents.

*Réalisation effective de l'apport:*

Monsieur Patrick NAHON-FAUCHIER, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare expressément renoncer au remboursement par la Société de toute somme due à raison de l'avance en compte courant.

*Valeur de l'apport:*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à au moins EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 23 décembre 2010 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de l'augmentation de son capital à environ deux mille quatre cent vingt euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009940/54.

(110011092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.329.

---

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of MARKET ACCESS III (the "Fund") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on *April 18, 2011* at 4.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To review the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors in connection with the financial statements for the year ended December 31, 2010.
2. To approve the financial statements for the year ended December 31, 2010 and to approve the allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 2010.
4. To renew the terms of office of the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To renew the appointment of the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. To appoint Mr. Freddy Brausch as new director of the Fund following Ms. Francine Keiser's resignation.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting and voting.

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the annual general meeting in person are requested to block their shares at the depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the annual general meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011045172/755/28.

---

**RBS Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.567.

---

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of RBS MARKET ACCESS ("the Fund") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on *April 18, 2011* at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve on the approval of:
  - a. the management report of the directors of the Fund,
  - the report of the independent auditor of the Fund.
2. To resolve on the approval of the statement of net assets and the statement of changes in net assets for the year ended December 31, 2010 and on the approval of the allocation of the net results.
3. To resolve on the discharge of the directors of the Fund with respect to the performance of their duties during the year ended December 31, 2010.
4. To resolve to ratify the cooptation of Mr. David Moroney as director of the Fund in temporary replacement of Mr Bert Korevaar further to his resignation.



5. To resolve on the reelection of the directors of the Fund to serve until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.
6. To resolve on the reelection of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as the independent auditor of the Fund to serve until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the annual general meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented and voting at the meeting.

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the annual general meeting in person are requested to block their shares at the depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the Fund with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the annual general meeting.

Shareholders who cannot be personally present at the meeting and want to be represented are requested to sign and date the proxy form available at the registered office of the Fund at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and return it at the same address, at least 3 days before the meeting, to the attention of Mrs. Isabelle Belmon.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011045173/755/35.

---

**Post Scriptum Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.503.

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "POST SCRIPTUM HOLDING S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 06 mai 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 12 septembre 1994, modifiée suivant acte reçu par Maître Alex Weber prèdit, en date du 05 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1007 du 29 décembre 1999, modifiée suivant acte reçu par Maître Alex Weber prèdit, en date du 07 avril 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 du 07 septembre 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47503.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF»), tel que défini par la loi du 11 mai 2007;

B.- Refonte complète des statuts.

C.- Divers.

II) L'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

### Unique Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier les statuts de la société, en vue d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), tel que défini par la loi du 11 mai 2007, qui auront la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de "POST SCRIPTUM HOLDING S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (€ 350.000.-), représenté par trois cent cinquante (350) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

#### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915». Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 9.** Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai, à 08.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi SPF.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.45 heures.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.WEILER, I.MEULEMAN, D.HOFFMANN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59521. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010891/216.

(110012361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**MCI Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.892.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Dezember 2010*

1. Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird von seinem Amt abberufen.

Zum neuen Verwaltungsrat wählt die Versammlung einstimmig Frau Yvette Verschuren, geb. am 27.11.1962 in Luxemburg, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg ernannt, die das Mandat annimmt.

2. Die Mandate des Verwaltungsrats, bestehend aus

- Herrn Georges Majerus, Verwaltungsratsvorsitzender, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Herrn Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange,

- Frau Yvette Verschuren, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

und des Aufsichtskommissars, der Fides-Inter-Consult S.A., mit neuer Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2011010825/20.

(110012202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**Prebli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028395/9.

(110034076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.876.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 février 2011.*

Monsieur CARLODALATRI Bruno, Monsieur DE BERNARDI Angelo, 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont administrateurs.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011028427/18.

(110034299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Soloma Fin SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.829.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028431/9.

(110034473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Sitios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.517.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

la société «CORDUSIO SOCIETA FIDUCIARIA PER AZIONI», une société par actions soumise au droit italien, établie et ayant son siège social à Via Dante 4, Milan (Italie),

en vertu d'une procuration lui donnée à Milan (Italie), le 20 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «SITIOS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80 517, a été constituée originellement sous le droit du Liechtenstein, en date du 02 avril 1998 et dont le siège fut transféré à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'un acte notarié dressé le 21 décembre 2000, lequel acte de transfert de siège fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 758 du 14 septembre 2001, page 36360 (ci-après «la Société»).

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à l'heure actuelle à trente-deux mille euros (32'000.- EUR) et se trouve représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des trois cent vingt (320) actions de la Société «SITIOS S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «SITIOS S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/324. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010938/54.

(110012150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

#### **Sopalit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.492.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 février 2011*

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Alan John TAYLOR, demeurant à 3, Broughton Court, La Verte Rue, St Mary, Jersey JE3 3DA, Channel Island de son mandat d'administrateur avec effet au 9 février 2011.

Est nommée administrateur, avec effet au 9 février 2011:

Madame Christine Veronica STOCKTON, née le 20 décembre 1953 à Romford (GB), demeurant 15, Esplanade, JE2 3 St. Helier, Jersey.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007, qui se tiendra exceptionnellement en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011028432/17.

(110033952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

#### **Sopor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.493.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 février 2011*

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Alan John TAYLOR, demeurant à 3, Broughton Court, La Verte Rue, St Mary, Jersey JE3 3DA, Channel Island de son mandat d'administrateur avec effet au 9 février 2011.

Est nommée administrateur, avec effet au 9 février 2011:

Madame Christine Veronica STOCKTON, née le 20 décembre 1953 à Romford (GB), demeurant 15, Esplanade, JE2 3 St. Helier, Jersey.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007, qui se tiendra exceptionnellement en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011028433/17.

(110033958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Souliyet S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028434/10.

(110034147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Southgate Opportunities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.913.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand- Duché de Luxembourg).

a comparu:

la société «AMERICAN INVESTORS CORPORATION», une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 108 West 13<sup>th</sup> Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis d'Amérique),

ici valablement représentée par son administrateur, à savoir Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

La partie comparante est (l' «Actionnaire Unique») de la société anonyme «Southgate Opportunities S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 80 913. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 7 février 2001. Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 23 janvier 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1011 du 24 avril 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/312. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010216/38.

(110011936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---